Image not found or type unknown

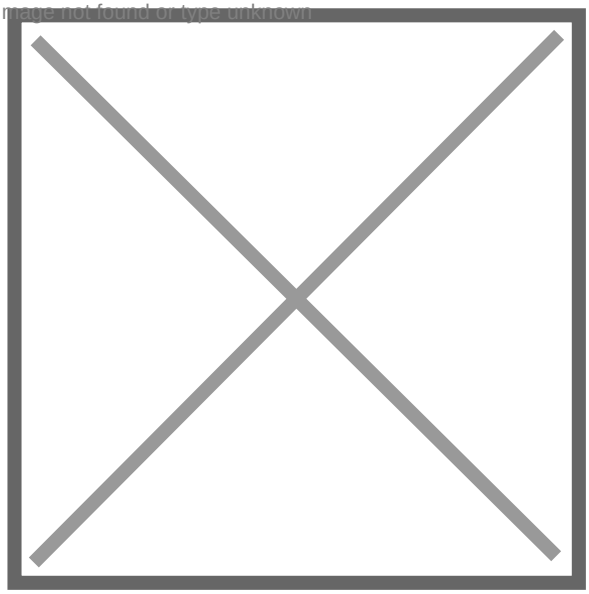

Désaveu de paternite vis à vis d'un enfant majeur

Par **saintbruno**, le **22/09/2017** à **12:30**

Bonjour,
J'ai reconnu mon enfant à la naissance.
Mon enfant a porté mon nom jusqu'à mon mariage en 2005 avec un homme qui a légitimé mon enfant et lui a donné son nom.
Le père biologique avait déjà refait sa vie dès avant la naissance.
Aujourd'hui mon conjoint veut faire un désaveu de paternité à l'égard de cet enfant de 18 ans car il ne supporte plus le relationnel qu'il estime difficile à cette période de la vie. Il ne veut plus s'en occuper. Ne lui parle plus.....
Peut il désavouer sa paternité à l'egard de cet enfant légitimé en 2005 ?
Merci pour la réponse que vous m'apporterez. S.B.

Par **amajuris**, le **22/09/2017** à **14:05**

Bonjour,
Que voulez-vous dire exactement quand vous écrivez que votre mari a légitimé votre enfant.
S'agit-il d'une adoption simple ou plénière, ou d'une reconnaissance à l'état-civil ce qui signifie que votre enfant n'a jamais fait l'objet d'une reconnaissance de paternité.
S'il s'agit d'une reconnaissance de paternité faite par votre mari et que votre mari a élevé son enfant pendant 5 ans au moins, cette paternité conforme au titre n'est plus contestable.
Salutations

Par **saintbruno**, le **25/09/2017** à **10:49**

Bonjour,
Je vous remercie d'avoir répondu.
Pour être plus précise ;
Sur l'acte de naissance de mon enfant est indiqué :
" Reconnue par Monsieur.....le yyyyy. Légitimée par le mariage de Mr et Mme...le yyyy"
mentions signées par un fonctionnaire de la Mairie.
Cela écrit en dessous de ma reconnaissance à la naissance de mon enfant.
Mon conjoint s'est donc occupée d'elle pendant 12 ans.
Il veut obtenir le désaveu de paternité aujourd'hui. Compte tenu de la majorité de "notre"enfant cela semble possible.
Mais au regard de la Loi ?
Merci du temps que vous prenez à répondre.
Cordialement. SB

Par **amajuris**, le **25/09/2017** à **11:40**

comme déjà indiqué, si la possession d'état a duré 5 ans ou plus, la contestation n'est plus possible.
quand on est père ou mère, c'est en principe pour la vie.

Par **saintbruno**, le **25/09/2017** à **12:27**

Merci à nouveau pour votre réponse. Cordialement SB

Par **saintbruno**, le **25/09/2017** à **12:27**

Merci à nouveau pour votre réponse. Cordialement SB

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés